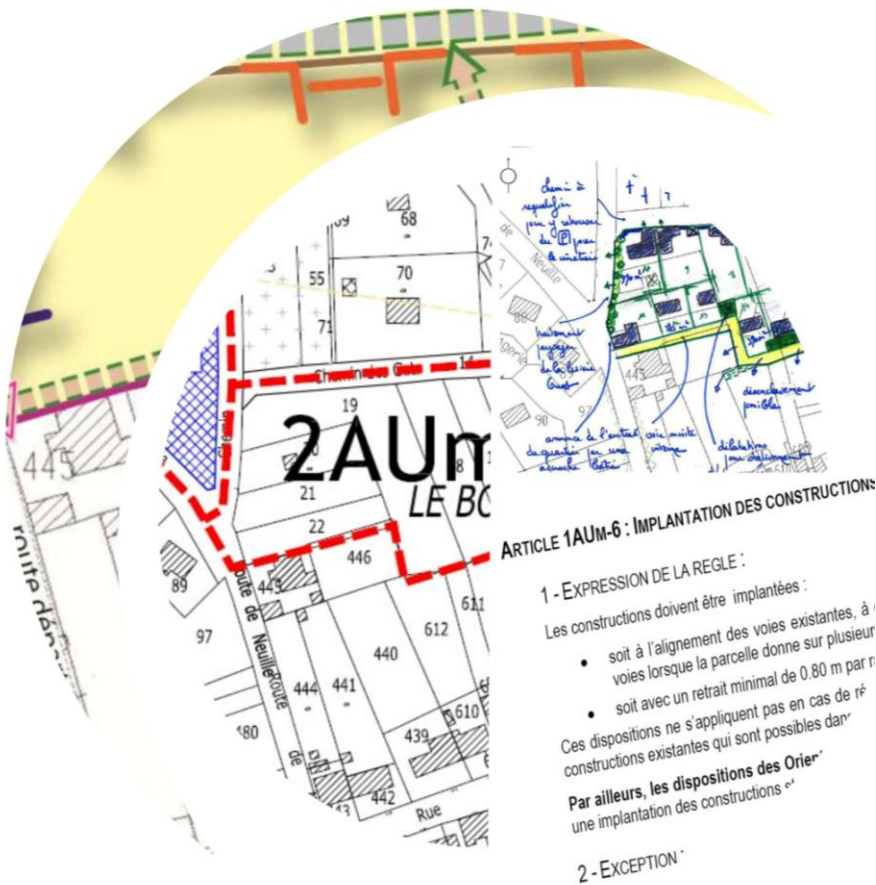


PLU approuvé  
par le Conseil Municipal  
de Montreuil-en-Touraine  
le 15 mars 2012

Modification n°1 du PLU  
approuvée par le Conseil  
Communautaire de la  
Communauté de  
Communes du Val  
d'Amboise le XX XXX  
XXXX

## MODIFICATION N°1 DU PLU

### NOTE D'INFORMATION SUR L'INSERTION DE L'ENQUETE DANS LA PROCEDURE



Vu pour être annexé à l'arrêté  
n°2017-26 du Président

en date du 23 août 2017

mettant à l'enquête publique le projet  
de Modification n°1 du Plan Local  
d'Urbanisme de Montreuil-en-  
Touraine.

Le Président de la Communauté de  
Communes du Val d'Amboise,  
Claude Verne

# COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL D'AMBOISE (CCVA)

## ENQUETE PUBLIQUE

### MODIFICATION N°1 DU PLU DE MONTREUIL-EN-TOURAIN

Cette enquête a pour objet de recueillir les observations du public sur le projet de Modification n°1 du PLU de Montreuil-en-Touraine.

Elle est régie par les articles L.123-1 à L.123-16 et R.123-1 à R.123-21 du Code de l'Environnement.

La Modification n°1 du PLU est régie par les articles L.153-36 à L.153-44 du Code de l'urbanisme.

#### INSERTION DE L'ENQUETE PUBLIQUE DANS LA PROCEDURE

Suite à trois réunions de travail avec les élus de Montreuil-en-Touraine, les services de la Communauté de Communes et l'élue référente, la DREAL, la DDT et l'agence URBAN'ism, le dossier de Modification n°1 du PLU de Montreuil-en-Touraine a été mis en forme et transmis aux Personnes Publiques Associées dans le cadre de leur notification effectuée dans le courant du mois de septembre 2017. Ont été reçus les avis de la DDT, de l'Architecte des Bâtiments de France, du service Habitat-Logement de la CCVA, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, de l'INAO et du Conseil Régional.

Par arrêté n°2017-26 en date du 23 août 2017, le Président de la CCVA a prescrit la présente enquête ayant lieu du 19 septembre au 19 octobre 2017 sur la Modification n°1 du PLU de Montreuil-en-Touraine.

A l'issue de cette enquête, le Commissaire-Enquêteur transmettra au Président de la CCVA le dossier accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées.

Le Président de la de la CCVA adressera copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur au Préfet d'Indre-et-Loire et au Maire de Montreuil-en-Touraine.

Le cas échéant, le dossier sera modifié suite à l'enquête publique puis il sera soumis à l'avis du Conseil Municipal de Montreuil-en-Touraine et enfin approuvé par délibération du Conseil Communautaire de la CCVA.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public à la Mairie de Montreuil-en-Touraine pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique soit jusqu'au 19 octobre 2018. Ils seront également consultables sur le site internet de la CCVA [cc-valdamboise.fr](http://cc-valdamboise.fr) pendant la même période.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication, à leurs frais, auprès de la Mairie de Montreuil-en-Touraine ou de la CCVA.